

Au fil de l'eau

FRÉMUR

➔ L'assainissement individuel Il faut s'en préoccuper

On parle d'assainissement individuel quand une maison ou un groupe de maisons sont isolées et ne peuvent être raccordées au « tout à l'égout ». Dans ce cas, les eaux usées de ces habitations ne vont pas à la station d'épuration collective mais doivent être traitées individuellement. Quand rien n'existe pour recueillir ces eaux, elles vont directement dans les fossés et dans les cours d'eau.

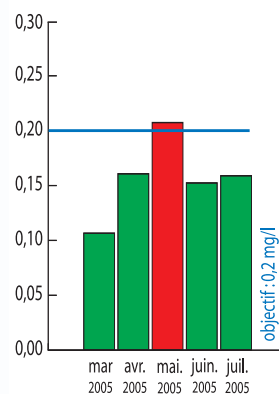
Or leur impact sur le milieu naturel n'est pas négligeable : nos eaux usées contiennent des phosphates (venant des lessives), des bactéries et de l'ammoniac (molécule azotée).

Sur le bassin versant du Frémur :

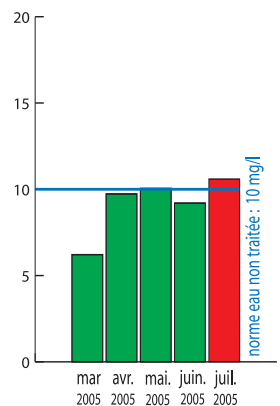
Seuls 20 à 25 % (estimation) des systèmes d'assainissement individuel fonctionnent correctement. 350 habitations en bordure de cours d'eau sont concernées par une réhabilitation ou une création de leur filière d'assainissement.

La qualité de l'eau du Frémur avant traitement (Station de Trémereuc), source Conseil Général 22 et SMPEPCE

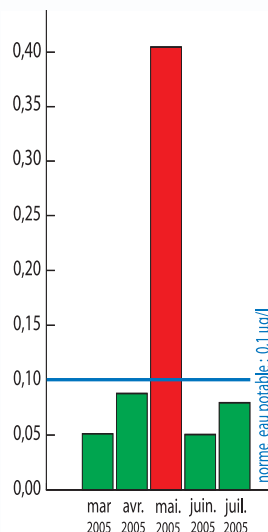
Phosphore total



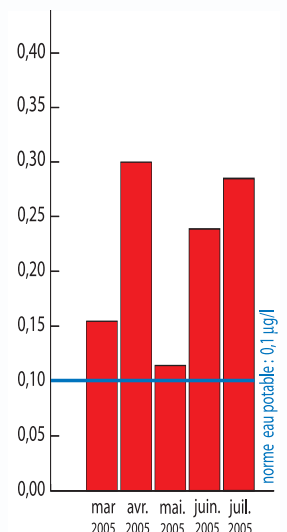
Matières organiques



Glyphosate



AMPA



Dés herbant utilisé par tous : particuliers, agriculteurs, communes, DDE... et son produit de dégradation l'AMPA.

Sommaire

Page 1
La qualité de l'eau

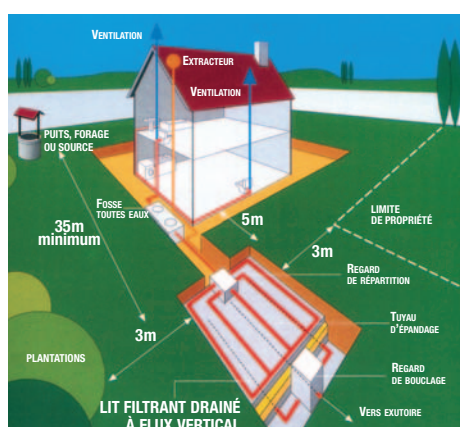
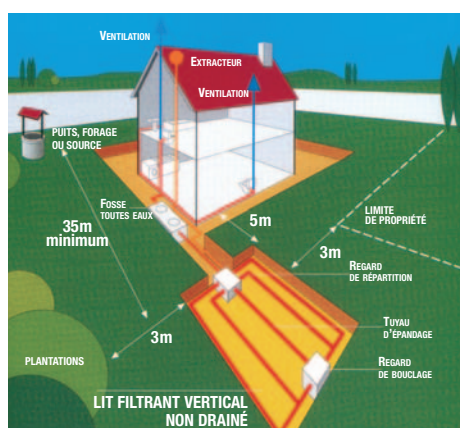
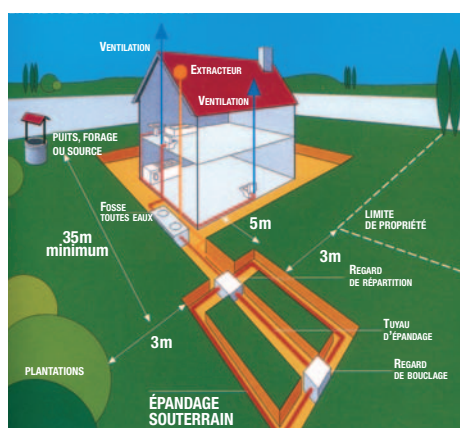
Pages 2-3
Assainissement individuel
Les rôles du SPANC

Page 4
Interview de Bertrand Claudeville
Préférez les paillages !



L'assainissement individuel comment ça marche ?

Les différents dispositifs d'assainissement individuel



Le système doit permettre de traiter les eaux et d'assurer en permanence l'évacuation vers le sol. Il doit assurer la protection des rivières.

Le dispositif se divise en deux parties, il comprend :

- **Le prétraitement** : dans une fosse toutes eaux. Elle reçoit l'ensemble des eaux (ménagères et vannes) mais pas les eaux pluviales. Fonction : liquéfaction par digestion des matières solides et décantation. En sortie de la fosse, il subsiste au moins 70% de la pollution.

- **Le traitement** : dans un système d'épandage. Il assure l'épuration des eaux pré-traitées, l'infiltration, et l'évacuation : Ce système est différent en fonction du sol plus ou moins apte à infiltrer les eaux.

Épandage en sol naturel à faible profondeur :

Sol perméable

Les tranchées d'épandage reçoivent les effluents de la fosse toutes eaux. Le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant.

Filtre à sable non drainé :

Sol trop perméable

(calcaire ou tuff)
L'épandage se fait sur du sable, plus adapté, sur une épaisseur de 0.70 m. La répartition de l'effluent est assurée par des tuyaux munis d'orifices, établis en tranchées dans une couche de graviers. Le flux est vertical.

Filtre à sable drainé :

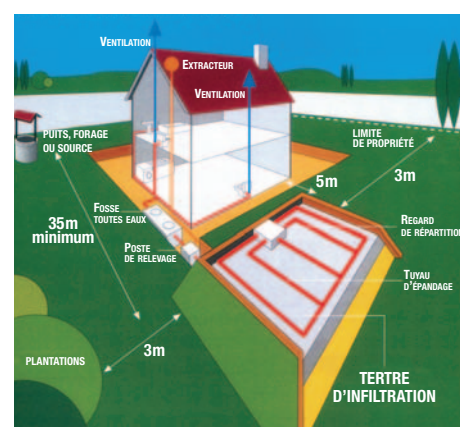
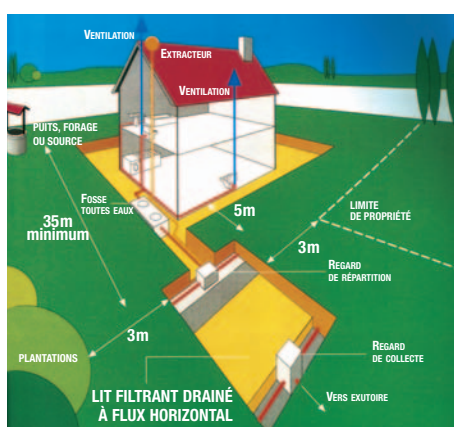
Sol imperméable

(argile ou glaise)
Le flux est horizontal ou vertical avec rejet dans un exutoire. Ces dispositifs sont mis en place quand le sol est inapte à infiltrer les eaux.

Terre d'infiltration :

Sol hydromorphe

(nappe perchée)
Ce dispositif exceptionnel est à prévoir quand le sol est inapte à un épandage naturel, qu'il n'existe pas d'exutoire pouvant recevoir l'effluent traité et/ou que la présence d'une nappe phréatique proche a été constatée.





➔ Quel est le rôle du SPANC ?

Le SPANC est le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Il devra être mis en place par les communes au 1er janvier 2006. Sur le bassin versant du Frémur, les communes ont délégué aux Communautés de Communes ce service public.

Il assurera le **contrôle technique des assainissements individuels chez les particuliers**, mais apportera aussi des conseils et une assistance :

- **Pour les maisons neuves** : vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des travaux.

- **Pour les maisons existantes** : vérification tous les 4 ans environ (calé sur les périodes de vidange conseillé des fosses toutes eaux) du bon état de fonctionnement :

- Bon état des ouvrages, de leur ventilation et leur accessibilité.
- Bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration.
- Accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse.
- Contrôle éventuel de la qualité des rejets.

Vérification des vidanges de la fosse.

Un compte-rendu avec des préconisations d'amélioration est envoyé après chaque visite.

Renseignements, où s'adresser ?

- A votre mairie
- A votre Communauté de Communes :

- Pleurtuit, Ploubalay : Communauté de Communes Cote d'Emeraude Rance Frémur, tel. 02 96 82 68 60

- Trémereuc, Pleslin-Trigavou : Communauté de Communes Rance Frémur, tel. 02 96 82 31 12

- Taden, Quévert : Communauté de Communes de Dinan, tel. 02 96 87 14 14

- Languenan, Corseul : Communauté de Communes Plancoët, val d'Arguenon : tél. 02 96 89 41 09

Bocage

Les haies, les arbres, les talus constituent le bocage. Sans eux, le paysage change mais ils ont bien d'autres fonctions : brise-vent, arbris du soleil, lutte contre la pollution et l'érosion des sols. Elus et agriculteurs prennent conscience de sa préservation. Un travail est en cours pour replanter. A suivre...



Opération désherbeuse

Cette drôle de machine avec ce drôle de nom a un intérêt évident pour la qualité de l'eau. Elle permet de biner entre les rangs de maïs et de diffuser un désherbant chimique uniquement sur les pieds du maïs ! Elle consomme donc 2/3 de produit de moins par rapport à un pulvérisateur. Sur le bassin versant du Frémur, 23 agriculteurs ont désherbés de cette façon 200 ha de maïs cette année.



Fête de la pomme

A Quévert les 5 et 6 novembre prochain. Au programme : expositions pomologiques, dégustation, stands désherbage naturel, produits bio.

Interview de Bertrand CLAUDEVILLE, Maire de Taden, médecin et Vice-Président de la Commission Environnement de la CODI.

Qu'est-ce qu'un pesticide ?

Sous ce terme, il faut regrouper les désherbants (ou herbicides), les insecticides, les fongicides, les débroussaillants. Leur toxicité ne fait aucun doute puisque c'est le principe même de leur utilisation. Ils agissent par réaction chimique en intoxiquant les plantes ou les animaux indésirables. On les retrouve donc dans la nature : eau, végétaux, animaux et ils entrent dans la chaîne alimentaire. Il est important de trouver d'autres solutions pour ne plus utiliser de pesticides.

Quels sont les impacts des pesticides sur la santé ?

Ils ont un impact sur la santé humaine si on ne s'en protège pas quand on les utilise. Ils peuvent immédiatement provoquer irritations et allergies des muqueuses... Sur le long terme, les pesticides ont un effet toxique reconnu. Plus qu'un doute,

c'est une conviction pour les médecins, même si actuellement rien n'est démontré scientifiquement. C'est le résultat d'un constat statistique : on constate plus de pathologies chez les manipulateurs de ses produits. Cancers, maladies de Parkinson, problèmes de fertilité, leur nombre a augmenté ! C'est le rapport cause/effet qui nous alerte, la population qui utilisait ses produits a plus de problèmes. Par contre l'impact de ses produits sur la faune des cours d'eau n'est plus à démontrer. Il est important. Le rapport efficacité/inconvénients de ses produits n'est pas satisfaisant et on ne maîtrise pas leur impact sur le long terme.

Est-ce que les nitrates sont des pesticides ?

Non ! Les nitrates sont des produits azotés issus de la transformation de molécules naturelles. Ce sont des éléments nutritifs pour les plantes,

qui peuvent, si ils sont en trop grande quantité dans le sol être emmenés avec l'eau. On en trouve dans de nombreux aliments. Les pesticides sont des produits de synthèse, fabriqués par l'homme, ce n'est pas comparable.

Quels sont les impacts des nitrates sur la santé ?

Nul a priori, mais comme tout autre produit, ils peuvent être toxiques à trop fortes doses. Et là encore rien n'est démontré.

Rappelons simplement que la norme de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) pour l'eau potable est de 0,1 µg par litre pour les pesticides (soit 0,1 millionième de gramme) et de 50 mg par litre pour les nitrates (50 millièmes de gramme). L'eau potable doit respecter ces normes pour être consommable sans danger pour la santé humaine.

Au potager comme pour les massifs de fleurs, les paillages évitent la pousse de mauvaises herbes et donc l'emploi de désherbant



Tonte de gazon séché, gratuit et facilement disponible



Fleur de bois (broyage de végétaux), décoratif, tendance à acidifier le sol



Fibralgo (écorce de feuillus), peu coûteux, se décompose en humus

Les paillages conservent aussi l'humidité en limitant l'évaporation

Au fil de l'eau

Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11
Directeur de la Publication : Monsieur Michel Esneu
Rédactrice : Bérangère Hennache
Conception graphique : Eole Communication
Impression : Typorapide
Dépôt légal : Octobre 2005
Document imprimé à 5 500 exemplaires
Ne pas jeter sur la voie publique

LES PARTENAIRES BRETAGNE EAU PURE

Le programme Bretagne Eau Pure est financé par l'Union Européenne, l'État, le Conseil régional de Bretagne, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, et réalisé en partenariat avec les structures des bassins versants et la profession agricole de Bretagne.



Ensemble, soyons source de progrès !

www.bretagne-eau-pure.org